



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 17-02

Objet :

**Travaux de renouvellement du
réseau d'assainissement et d'eau
potable rue Pierre Dépierre à
Roanne.**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Avenant n°1 avec la société SADE

Roannaise de l'Eau a attribué le marché travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable rue Pierre Dépierre à Roanne à la société SADE le 4/07/2016 pour un montant estimatif de 317 296,66 € HT tranche conditionnelle et prestation supplémentaire éventuelle tubage intérieur diamètre 200 incluses.

Lors de la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires ont été décidées entre le maître d'ouvrage et le titulaire (longueur de réseaux en plus, réfection de voirie). entraînant une augmentation du montant du marché de 12 597,31 € HT soit une augmentation de 3,97 %.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable rue Pierre Dépierre à Roanne avec la société SADE ayant pour objet l'augmentation du marché de 12 597,31 € HT et portant le montant estimatif du marché à 329 893,57 € HT;

2°) de signer l'avenant correspondant;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20170126-DC17-02-DE

25 JAN. 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Le Président,

Daniel FRECHET